

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

15 OCTOBRE 2025

N° 2025/10/10

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 octobre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune s'est réuni à la Salle Médiévale sous la présidence de Madame Hélène DE SIMONE, Vice-Présidente, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Date de convocation : 6 octobre 2025

Présents : Mme Hélène DE SIMONE - Mme Christiane CLUZEL – Mme Margot SOLVIGNON – Mme Anabelle FOURNIER FAURE – M. Marc COMBETTE- Mme Janine JULIEN – M. André SALARDON – Mme Solange PEILLON – M. Philippe ROCHE

Absents excusés : M. Eric LARDON – Mme Catherine PASQUIER-FOURNIER

Pouvoir : M. Eric LARDON donne pouvoir à Hélène DE SIMONE - Mme Catherine PASQUIER-FOURNIER donne pouvoir à Janine JULIEN

OBJET : FINANCES – APPROBATION D'UN MARCHÉ POUR LE SERVICE DE TRANSPORT AUX PERSONNES ÂGÉES ET/OU HANDICAPÉES

Il est rappelé au Conseil d'Administration qu'un service de transport aux personnes âgées et/ou handicapées a été créé par le Centre Communal d'Action Sociale.

Le marché relatif à ce service est arrivé à échéance le 1^{er} juin 2025. Trois avenants ont été conclus afin de prolonger le marché.

Il a été lancé une consultation pour le service de transport aux personnes âgées et/ou handicapées en procédure adaptée conformément à l'article R.2123-1 du code de la commande publique.

Pour rappel, le présent marché a pour objet l'exécution des prestations liées aux transports des personnes âgées et ou personnes handicapées le mercredi et le jeudi après-midi.

Le principe du mercredi est de pouvoir leur proposer un moyen de locomotion pour se rendre dans le centre de St Marcellin en Forez afin que les utilisateurs puissent faire leurs courses : pharmacie, boucherie, boulangerie, coiffeur, opticien etc... (à l'exclusion du médecin, kinésithérapeute, dentiste, EHPAD, sophrologue)

Le principe du jeudi après-midi est de pouvoir leur proposer un moyen de locomotion pour se rendre aux activités du club de l'amitié. Ces activités se trouvent à la Salle Gilles Malsert.

Le marché est conclu pour une période d'un an renouvelable tacitement deux fois sans toutefois dépasser une durée maximale de trois ans.

Le dossier de consultation a été envoyé le 22 Juillet 2025 à 4 prestataires :

- ACTEEV TAXIS SARL (St Marcellin en Forez)
- SAS BRUYAS (Sury le Comtal)
- E TAXI AMBULANCE (St Just St Rambert)
- ROCHE Yann (Sury le Comtal)

La date de fin de remise des offres a été fixée au 4 Août 2025.

Deux offres ont été reçues (ACTEEV TAXIS SARL et SAS BRUYAS).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210204-20251015-2025-10-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2025

Publication : 21/10/2025

Le choix étant basé uniquement sur le prix, il est proposé de retenir l'entreprise SAS BRUYAS, comme indiqué dans le Rapport d'Analyse des Offres (RAO) ci-joint.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- approuve le Rapport d'Analyse des Offres (RAO)
- approuve l'entreprise qui sera retenue pour le marché de transport aux personnes âgées et/ou handicapées
- autorise le Président ou son représentant à signer et exécuter le marché avec l'entreprise retenue et signer tout document relatif à ce dossier.

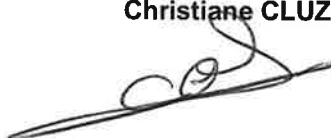
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

A SAINT MARCELLIN EN FOREZ, LE 20 OCTOBRE 2025

**LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS,
Hélène DE SIMONE**

The image shows a blue circular official stamp of the "MAIRIE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ". Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "HDS".

**LE SECRETAIRE
Christiane CLUZEL**

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be "CC", written over a horizontal line.